

RÉPONSE – PE 015 A – 24.05

Réponse du Conseil administratif à la pétition PE 015 – 20.09

relative à l'objet suivant :

LIMITATION DE VITESSE À 40 KM/H SUR LE CHEMIN DES CORBILLETES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 1^{er} septembre 2020, votre Conseil a décidé d'envoyer la pétition susmentionnée au Conseil administratif, en chargeant ce dernier de faire part de cette demande à l'autorité cantonale compétente.

La Ville de Vernier a donc transmis la pétition à l'Office cantonal des transports (OCT) en septembre 2020, qui a demandé la réalisation de comptages routiers. Les comptages ont été organisés conjointement par la Ville de Vernier et la commune du Grand-Saconnex, et ont été soumis ensuite à l'OCT. Un abaissement de la vitesse à 30km/h sans mesures constructives supplémentaires a été demandé par les deux communes, car les régimes 40 km/h ne sont admis qu'aux abords des écoles. L'OCT a dans un premier temps refusé l'abaissement des vitesses sans mesures constructives supplémentaires.

Les exigences en matière d'aménagements ayant récemment évolué, la demande d'abaissement de la vitesse a été effectuée une nouvelle fois en 2022 par la commune du Grand-Saconnex dans le cadre de l'arrêté portant sur la modération de la vitesse maximale autorisée pour lutter contre le bruit routier. Cette dernière a également été refusée par l'OCT, car les valeurs limites d'immissions du bruit routier sont respectées sur le tronçon concerné.

Un courrier conjoint des communes du Grand-Saconnex et de Vernier pour une mise en régime 30 km/h sans lien avec la stratégie bruit du Canton a donc été adressée en date du 24 mars 2023 à l'OCT. Une étude d'impact sur la circulation des bus a été demandée par cet office.

En date du 23 août 2023, la commune du Grand-Saconnex a ensuite informé la Ville de Vernier que, par manque de ressources au sein du service de l'aménagement, ce dossier était gelé. Pour une question de compétence, il apparaît donc impossible pour la Ville de Vernier d'avancer sur ce dossier, ce chemin n'étant pas entièrement situé sur son territoire.

La pétition PE 015 – 20.09 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 13 mai 2024

